



Commune de Marly

Le Conseil communal

Aux membres du Conseil général
de la législature 2016-2021

N./Réf. : LM/mb/2010/2030
M. Luc Monteleone

Marly, le 6 avril 2016

Séance constitutive du Conseil général

Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Vous avez été élus au Conseil général lors de l'élection du 28 février 2016 et nous vous réitérons nos félicitations pour cette élection. Le Conseil communal, conformément aux dispositions de l'article 30 de la Loi sur les communes et des articles 4 à 8 du Règlement du Conseil général, a le plaisir de vous convoquer à la séance constitutive pour cette nouvelle période administrative. Cette séance sera présidée initialement par le doyen d'âge, M. Jacques Déglise, et aura lieu le

mercredi 27 avril 2016, à 19 h 30, à la grande salle de Marly Cité

L'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation par Monsieur le Préfet de la Sarine
2. Ouverture de la séance et constitution du Bureau provisoire
3. Election du Bureau
 - 3.1. Election à la Présidence et à la Vice-Présidence
 - 3.2. Election des scrutateurs-trices et scrutateurs-trices suppléant-e-s
4. Allocution du-de la Président-e élu-e et du Syndic
 - Reprise des débats sous la direction du-de la Président-e et du Bureau élus
5. Election de la Commission financière
6. Election de la Commission des naturalisations
7. Election des délégués à l'assemblée et au comité de l'Agglomération de Fribourg
8. Election des représentants du Conseil général à la Commission d'aménagement
9. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015
10. Divers

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, nos plus cordiales salutations.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Luc MONTELEONE

Remarque : le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2015 est disponible sur le site Internet marly.ch.

Annexe : règlement du Conseil général.